

# Note de service | Memo

---

Date	Le 29 juillet 2022 / July 29, 2022
Dest. / To	Tous les travailleurs de la santé, les gestionnaires et les directeurs / All health care workers, managers and directors
Copies à / To	Destinataires en copies / CC'd recipients

---

*(English version follows)*

## Cliniques de vaccination contre la COVID-19 : doses de rappel pour les travailleurs de la santé du Réseau

Le 17 juillet 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a procédé à la diffusion d'une [directive modifiée en matière de vaccination pour les secteurs vulnérables](#). Il est précisé que la définition de la vaccination complète pour les employés et les médecins travaillant dans un secteur vulnérable a été mise à jour selon les consignes de la Santé publique.

À compter du 31 août 2022, une vaccination complète sera considérée comme **deux doses d'une série primaire en plus d'une dose de rappel reçue au cours des 6 derniers mois**. Si, au 31 août 2022 vous n'avez pas reçu une dose de rappel au cours des 6 mois précédents, vous ne serez pas considéré comme complètement vacciné.

Les travailleurs de la santé dans les milieux vulnérables qui n'ont pas reçu leur dose de rappel au 1<sup>er</sup> septembre, y compris ceux qui ont reçu deux doses d'une série primaire, devront suivre toutes les mesures d'atténuation sur les lieux de travail pour les travailleurs de la santé non pleinement vaccinés. La définition de la vaccination considérée comme complète peut être actualisée au fil du temps en fonction des consignes de la Santé publique.

D'ici là, afin de permettre à la majorité des travailleurs de la santé d'obtenir leur dose de rappel, des cliniques de vaccination (pour les doses de rappel) sont offertes dans nos hôpitaux régionaux.

### **Doses de rappel**

Les personnes âgées de 18 ans et plus sont admissibles à recevoir une deuxième dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19.

Voici quelques précisions concernant l'admissibilité aux doses de rappel :

- Que vous ayez eu la COVID-19 ou non, il est recommandé qu'une période de 5 mois (minimum de 3 mois) se soit écoulée depuis votre dernière dose de vaccin;
- Si vous avez été infecté par la COVID-19 depuis votre dernière dose d'un vaccin contre la COVID-19, il est recommandé que vous attendiez 5 mois à partir de la date de cette infection avant d'obtenir une nouvelle dose. Cependant, aucune personne ne sera refusée si au moins 3 mois se sont écoulés depuis la date de la dernière infection;
- Les renseignements détaillés concernant l'admissibilité aux doses de rappel se trouvent sur le [site du gouvernement du Nouveau-Brunswick \(Vaccination contre la COVID-19\)](#).

Pour obtenir une dose de rappel, vous devez prendre rendez-vous en ligne à l'adresse <https://vnb.ableassess.com/vnb/register?culture=fr>. Veuillez avoir en main votre [formulaire de consentement](#) rempli. Veuillez noter que les difficultés technologiques bloquant l'accès à la page d'inscription à nos cliniques ont été réglées.

<b>Zone Beauséjour</b>	9 août 2022 8 h à 17 h	Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont / Service de santé au travail
	22 août 2022 8 h à 17 h	
<b>Zone Nord-Ouest</b>	16 août 2022 8 h à 17 h	Hôpital régional d'Edmundston / Service de santé au travail
	30 août 2022 8 h à 17 h	
<b>Zone Restigouche</b>	18 août 2022 8 h à 17 h	Hôpital Régional de Campbellton / Service de santé au travail
	1 <sup>er</sup> septembre 2022 8 h à 17 h	
<b>Zone Acadie-Bathurst</b>	11 août 2022 8 h à 17 h	Hôpital régional Chaleur / Service de santé au travail
	25 août 2022 8 h à 17 h	

Si vous êtes admissible à recevoir une dose de rappel, mais qu'aucune clinique de vaccination n'est offerte dans votre lieu de travail, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès d'une [pharmacie participante](#) de votre localité. Nous vous invitons également à soumettre votre preuve vaccinale au 1-833-249-2003 ou à [sante.health@vitalitenb.ca](mailto:sante.health@vitalitenb.ca) pour démontrer votre conformité à la vaccination.

La vaccination demeure la meilleure façon de vous protéger et de protéger les patients et vos collègues contre les effets graves de la COVID-19. Inscrivez-vous dès maintenant pour obtenir votre dose de rappel dans l'une des cliniques du Réseau.

Merci de votre collaboration habituelle!

# COVID-19 vaccination clinics: booster doses for Network health care workers

On July 17, 2022, the Government of New Brunswick released its [amended vaccination policy for vulnerable sectors](#). The definition of full vaccination for employees and physicians working in vulnerable sectors was updated based on Public Health guidance.

As of August 31, 2022, full vaccination will require **two doses of a primary series plus a booster dose received within the last six months**. If, by August 31, 2022, you have not received a booster dose within the last six months, you will not be considered fully vaccinated.

Health care workers in vulnerable settings who have not received their booster dose by September 1, including those who have received two doses, will also be required to follow all workplace mitigation measures in the workplace applying to health care workers who are not fully vaccinated. The definition of full vaccination may be updated over time based on Public Health guidance.

In the meantime, and so that most health care workers can get their booster dose, vaccination clinics for booster doses are being held in our regional hospitals.

## **Booster dose**

People 18 years of age and older are eligible to receive a second booster dose of a COVID-19 vaccine.

Here are some details regarding eligibility for booster doses:

- Whether or not you have been infected with COVID-19, it is recommended that 5 months (minimum 3 months) have passed since your last dose of vaccine.
- If you have been infected with COVID-19 since you last received a COVID-19 vaccine, it is recommended that you wait 5 months from the date of infection. However, no one will be turned away if at least 3 months have passed since the date of last infection;
- Detailed information regarding eligibility can be found on the [Government of New Brunswick website \(COVID-19 vaccines\)](#)

To receive a booster dose, you must register online at <https://vnb.ableassess.com/vnb/register?culture=en>. Please have your completed [consent form](#) available. Please note that the technological difficulties blocking access to the registration page for our clinics have been resolved.

<b>Beauséjour Zone</b>	August 9, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	Dr. Georges-L.-Dumont University Hospital Centre / Occupational Health Department
	August 22, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	
<b>Northwest Zone</b>	August 16, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	Edmundston Regional Hospital / Occupational Health Department
	August 30, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	
<b>Restigouche Zone</b>	August 18, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	Campbellton Regional Hospital / Occupational Health Department
	September 1, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	

<b>Acadie-Bathurst Zone</b>	August 11, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	Chaleur Regional Hospital / Occupational Health Department
	August 25, 2022 8 a.m. to 5 p.m.	

If you are eligible to receive a booster dose but no vaccination clinics are being held in your workplace, please book an appointment at one of the [participating pharmacies](#) in your area. Please also submit your proof of vaccination to 1-833-249-2003 or [sante.health@vitalitenb.ca](mailto:sante.health@vitalitenb.ca) to show that you are in vaccine compliance.

Vaccination remains the best way to protect yourself, your patients and your co-workers from the serious effects of COVID-19. Get your booster dose now at one of the clinics offered in the Network.

Thank you for your continued support!

**Nathalie Nadeau-Plourde**

Directrice RH – Expérience employé / HR Director – Employee Experience